Commune de HERRLISHEIM
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Accusé de réception en préfecture
067-216701946-20240823-2024-CS-134-AR
Date de télétransmission : 23/08/2024
Date de réception préfecture : 23/08/2024

ARRETE MUNICIPAL n°2024-DIV-134
Interdisant les regroupements de personnes sur la voie publique causant des troubles à l'ordre public

Le maire de la commune de Herrlisheim,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2211-1, L2212-1, relatifs au pouvoir de police du maire

VU le code pénal et notamment ses articles L431-3, L431-4, R623-2 et R610-5

CONSIDERANT les plaintes reçues concernant soit des agressions physiques et verbales, soit des nuisances diverses telles que, bruit, tapage injurieux, tapages diurnes et nocturnes, soit des dégradations de mobiliers urbains,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les regroupements portant atteinte à l'ordre, à la sécurité (agressions physiques et verbales), à la tranquillité ou à la salubrité publique (nuisances sonores, dégradations de mobiliers urbains, souillures, jets de déchets, ...) sont interdits tous les jours entre 22h00 et 6h00 du matin, dans les lieux suivants :

- Place et parcs de stationnement de la gare,
- Parc de l'écluse
- Parvis et abords de l'église
- Parvis du gymnase
- Parc de stationnement du supermarché situé rue du collège

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : le directeur général des services de la commune de HERRLISHEIM est chargé de l'exécution du présent arrêté dont **ampliation** sera adressée à :

- Au sous-préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg
- Au commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Drusenheim-Soufflenheim

Et publié au recueil des actes administratifs à la mairie de Herrlisheim.

Fait à Herrlisheim, le 23 août 2024

MAIRIE DE HERRLISHEIM BAS-RHIN

Le Maire,
Serge SCHAEFFER

1 rue d'Offendorf – 67850 HERRLISHEIM
Tél : 03.88.59.77.11 Fax : 03.88.59.70.27
mairie@herrlisheim.fr
www.herrlisheim.fr